

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1789

18 juillet 2015

SOMMAIRE

Abac Solutions Manager	85869	HHB Immo S.A.	85827
AB ² CD Consulting & Management Luxembourg	85835	HI Holdings Brazil S.à r.l.	85830
Aldrin Capital S.A.	85839	Hotel du Vin Europe S.à r.l.	85826
ALG Luxco I S.C.A.	85858	House International S.A.	85827
Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à.r.l.	85843	Investment Select Fund Sicav-SIF	85827
Carmel s.à r.l.	85834	IRE UK III	85827
Clare Acquisitions S.à r.l.	85849	IWI International Wealth Insurer	85830
Corporate III	85833	JEC INT S.à r.l.	85831
Coveris Flexibles Holdings S.à r.l.	85866	JEC INT S.à r.l.	85831
Hanlet Benelux S.à r.l.	85826	Jolimon Investments S.à r.l.	85829
Hanreever Corp.	85826	JP Residential VII S.à r.l.	85832
Hansteen Düsseldorf S.à r.l.	85828	JTG Trading S.à r.l.	85832
Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	85831	Kekri	85832
Hapave Invest S.A.	85833	Kenvinsa S.A.	85832
Happy Landings S.A.	85826	Lampe Alternative Investments S.A., SICAV-FIS	85833
Heler S.A.	85831	Leina Wohnen S.à r.l.	85872
Helios	85829	León Participaciones Argentinas	85829
Heliotrope S.A.	85826	Liicht Investments	85830
Hentou S.A.	85827	MC3D S. à r.l.	85868
Herald Ludwigshafen S.à r.l.	85828	Mironton Investment S.à r.l. - SPF	85833
Hermes Asset Place S.à.r.l.	85828	Real Estate Property Management	85848
Hexagon Holdings Sàrl	85828	Riverton S.A.	85871

Hanlet Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 20, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076936/9.
(150088366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 123.951.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015076933/10.
(150087980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 116.785.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076937/10.
(150087094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Happy Landings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.850.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015076938/11.
(150088152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 45.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour: HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015076944/14.
(150087617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hentou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 18, rue d'Eschdorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076945/9.
(150087312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015076948/10.
(150088277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.947.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076958/10.
(150088549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Investment Select Fund Sicav-SIF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.322.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Stefan Justinger, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2015.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076989/11.
(150088436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

IRE UK III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.696.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des Gesellschafters vom 24. November 2014

Der Gesellschafter hat am 24. November 2014 beschlossen,

1. Herr Thilo Hapke als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 24. November 2014 abuberufen;
2. Herr Tobias Simon, 'Director - Fund Management', geboren am 3. Juli 1975 in Mainz, Deutschland, geschäftsansässig in Sendlinger Straße 12, 80331 München, Deutschland, mit Wirkung zum 24. November 2014 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

Référence de publication: 2015076991/14.
(150088447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076923/9.

(150087279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.448.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Düsseldorf S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076915/11.

(150087695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hermes Asset Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 195.085.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, tenue en date du 22 mai 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Richard Spencer en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 22 mai 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant

- Marielle STIJGER, gérant

- Yvanna ESSOMBA, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076926/15.

(150088674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hexagon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 161.755.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mai 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015076927/19.

(150088450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 08 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. réélire Messieurs Jean-Michel Gelhay, Eric Lobet et Patrick Wagenaar, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015076943/17.

(150088562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

León Participaciones Argentinas, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.192.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société

Par résolutions du 21 mai 2015, l'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Carlos BIRR-MEZA et de Monsieur Didier LAMETHE de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat;
2. de nommer Madame Ghada SIMON, avec adresse au 20 Place de la Défense, F-92050 Paris La Défense, France, et Madame Isabelle COTTIN, avec adresse au 20 Place de la Défense, F-92050 Paris La Défense, France, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus.
3. de renouveler le mandat de la Fiduciaire DLN S.A. en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que son successeur respectif soit élu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077068/18.

(150088575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Jolimon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 171.817.

Déclaration de cession de parts

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'associé unique de «La Société», à savoir Dotcorp Finance S.à.r.l., ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a cédé (sur base d'une convention de cession) la totalité des 6250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de classe B qu'elle détenait dans «La Société», aux personnes suivantes dans les proportions telles qu'indiquées ci-dessous:

1562 parts de classe B à Johann Barthes

1562 parts de classe B à Warren Barthes

1562 parts de classe B à Davy Barthes

1564 parts de classe B à Chelsea Barthes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076998/19.

(150088684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

HI Holdings Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.129.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015076949/14.

(150087839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Liicht Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 176.675.

Extrait des résolutions prises en date du 20 mai 2015

En date du 20 mai 2015, l'associé unique a décidé:

- De nommer Monsieur Ragnar Hellenius, né le 3 juillet 1967 à Degerfors (Suède), résidant à SE-11147 Stockholm, 12 Kungsträdgårdsgatan, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De nommer Monsieur Carl Settergren, né le 14 juin 1978 à Lerum (Suède), résidant à SE-11147 Stockholm, 12 Kungsträdgårdsgatan, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015077054/16.

(150088184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2015

V. Cinquième Résolution

L'Assemblée nomme en qualité d'Administrateur et Administrateur-délégué (Délégué à la gestion journalière) de IWI International Wealth Insurer, Monsieur Benoît FELTEN, né le 4 octobre 1969 à Schaerbeek (B), avec adresse professionnelle sise 2 rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg, pour un mandat renouvelable de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018.

L'Assemblée renouvelle en qualité d'Administrateur de IWI International Wealth Insurer, Madame Sabine WUIAME, née le 22 août 1969 à Louvain (B), avec adresse professionnelle sise 5 Avenue Galilée B-1210 Bruxelles, pour un mandat renouvelable de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018.

VI. Sixième Résolution

DELOITTE S.A. est nommée pour la révision légale des comptes de IWI International Wealth Insurer S.A. couvrant l'exercice social du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Benoît PICCART / Luc Rasschaert

Secrétaire Général / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015076996/24.

(150088515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Heler S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Walllis.
R.C.S. Luxembourg B 58.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076942/9.
(150088615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

JEC INT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEC INT S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015077010/11.
(150088416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.365.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L140076877.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015076916/15.
(150087143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

JEC INT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.042.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 22 décembre 2014

1. Mme Karoline WILLOT a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B
3. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour JEC INT S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015077009/19.
(150088392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 110.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015077017/9.
(150088726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Kekri, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.812.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015077032/11.
(150088166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Kenvinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL
Signature

Référence de publication: 2015077033/11.
(150087348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

JTG Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 162.528.

En date du 16 Mars 2015, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Administrateur(s)/gérants

De rayer:

Andreas Capital Suxeskey S.A.
RCS: B43522
Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette
Fonction: Gérant B
Mandat: Indéterminée

De inscrire:

Andreas Management Services S.à r.l.
RCS: B179712
Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette
Fonction: Gérant B
Mandat: Indéterminée

Pouvoir de signature: La signature de deux administrateurs
Larochette, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077020/23.
(150087393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Hapave Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 162.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076918/9.
(150087314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Mironton Investment S.à r.l. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 179.616.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077113/10.
(150087783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015077635/12.
(150088939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Lampe Alternative Investments S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.571.

Die Verwaltungsratsmitglieder haben am 6. März 2015 einstimmig beschlossen,
Herrn Gerhard Peulen, beruflich ansässig: 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
im Rahmen der Kooptierung mit Wirkung zum 6. März 2015 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu bestellen. Diese Kooptierung wird durch die Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2015 bestätigt.

Die Herren Alain Nati und Klaus Pyter haben mit Wirkung zum 6. März 2015 ihre Mandate als Verwaltungsräte der Lampe Alternative Investments S.A., SICAV-FIS niedergelegt.

Der Verwaltungsrat besteht daher ab dem 6. März 2015 aus:

- Cornelius Bechtel
- Detlef Schreiber und
- Gerhard Peulen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, im 26. Mai 2015.

Für die Lampe Alternative Investments S.A., SICAV-FIS
Universal-Investment-Luxembourg S.A.
Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015077051/23.
(150088637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Carmel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.463.

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas PIERRE, dirigeant de sociétés, né à Gardanne (France) le 23 avril 1969, demeurant à L-8245 Mamer, 22b, rue de la Libération.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «CARMEL s.à r.l.» (numéro d'identité 2012 24 43 311), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9 rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.463, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2920 du 1^{er} décembre 2012.

II. Le capital social de la société est fixé à cent soixante-huit mille quatre cent soixante-seize euros (€ 168.476.), représenté par cent soixante-huit mille quatre cent soixante-seize (168.476) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million deux cent trente-cinq mille euros (€ 1.235.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-huit mille quatre cent soixante-seize euros (€ 168.476.-) à un million quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize euros (€ 1.403.476.-), par la création et l'émission d'un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Première résolution: Apport en nature

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société «CARMEL s. à r.l.» par apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de l'intégralité des un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée «NP INVEST s.à r.l.» ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9 rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.462.

Souscription et Libération

Les un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas PIERRE.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par l'apport des un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales de la société «NP INVEST s.à r.l.» détenues par Monsieur Nicolas PIERRE.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par un bilan établi en date du 31 décembre 2014, signé par le gérant unique de la prédite société «NP INVEST s. à r.l.» et Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange et par une attestation établie par les mêmes personnes que les comptes de la société n'ont pas évolué de manière significative depuis la situation comptable en date du 31 décembre 2014 et que la valeur de la société est d'au moins un million deux cent trente-cinq mille euros (€ 1.235.000.-), lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Nicolas PIERRE, précité, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date de ce jour;
- toutes les formalités requises sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert des parts sociales apportées et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution: Modification des statuts

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize euros (€ 1.403.476.-), représenté par million quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize (1.403.476) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune. »

Troisième résolution

L'associé unique, respectivement gérant unique Monsieur Nicolas PIERRE constate que son adresse est désormais fixée à L-8245 Mamer, 22b, rue de la Libération.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de l'augmentation de capital faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les biens servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIERRE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077646/75.

(150089208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

AB²CD Consulting & Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 11, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 197.036.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

ONT COMPARU:

1. Madame Véronique HANOT, née le 03 juin 1960 à Franière (Belgique), demeurant,
2. Monsieur Freddy NICOLAS, né le 05 avril 1959 à Auvelais (Belgique), demeurant Allée Verte, Soye 7, à B-5150 Floreffe.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société») comme suit:

Dénomination - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AB²CD Consulting & Management Luxembourg», (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations en matière de conseil et de management concernant notamment l'administration, la direction, la gestion, le développement, l'informatique, le marketing et les matières financières, commerciales, sociales et juridiques à destination des entreprises, administrations, organismes tant publics que privés.

Elle peut agir pour compte propre, pour compte de tiers en en participation, au Luxembourg et à l'étranger.

La société a aussi pour objet la réalisation, pour son compte propre, de toutes opérations foncières et immobilières et notamment:

- L'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meublés ou non;

- L'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Elle peut donner à bail ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'association, de participation, d'intervention financière ou autre de tout autre manière dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société a également pour objet l'achat, la vente, le négoce, la transformation ainsi que la découpe de produits verriers et dérivés.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société a encore pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre de l'année en cours.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Souscription et libération

Le capital social de la société de cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action, est intégralement libéré comme suit:

Madame Véronique HANOT, sub 1.	49 (quarante-neuf) parts sociales
Monsieur Freddy NICOLAS, sub 2.	<u>51 (cinquante-et-une) parts sociales</u>
TOTAL:	100 (cent) parts sociales

ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément sur le vu d'un certificat bancaire.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent mille Euro (100.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

1. L'adresse de la Société est fixée au 11, rue de la Poste à L-8824 Perlé.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période de six (6) ans:

1. Monsieur Freddy NICOLAS, né le 05 avril 1959 à Auvelais (Belgique), demeurant Allée Verte, Soye 7, à B-5150 Floreffe (Belgique);

3. Madame Véronique HANOT, née le 03 juin 1960 à Franière (Belgique), demeurant Allée Verte, Soye 7, à B-5150 Floreffe (Belgique);

2. Monsieur Nicolas CORENTIN, né le 19 mai 1986 à Namur (Belgique), demeurant 26, rue de Crupet à 5330 Maillien (Belgique).

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Freddy NICOLAS, préqualifié.

3. Est nommé commissaire aux comptes Socofinam SPRLU, N°nat. 0439.378.029, 8, rue des Églantiers, 5100 Namur.

DONT ACTE, fait et passé à Perlé, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus par le notaire par noms, prénoms, états civils et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hanot, Nicolas, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015077578/218.

(150088819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Aldrin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 184.686.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) ALDRIN CAPITAL S.A., with registered office at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated on 5th February 2014, pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1095 dated on 30 April 2014, registered with the Luxembourg Commerce and companies registry under number B 184686 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared:

(1) Mr. Jérôme GARNACHE CREUILLOT, born in Besançon, France, on 5 September 1969, residing at 10, Avenue Rey de Foresta 95160 Montmorency, FRANCE (the "Existing Shareholder"), and

(2) IMPAVIDUS S.A., a company established under the laws of the Luxembourg, with registered office at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Commerce and Companies Register is still pending,

(3) NAOURA INVESTMENT S.A., a company established under the laws of the Luxembourg, with registered office at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Commerce and Companies Register is still pending (both number 2 and 3 named the "New Shareholders")

each hereby represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Existing Shareholder is the sole shareholder of the Company and the number of shares held by him is shown on an attendance list, which, signed by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The one thousand (1,000) shares, representing the entirety of the Company's share capital, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Existing Shareholder has been informed in advance.

The appearing parties further request that the notary record that:

The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the number of shares from 1.000 to 310 and to change the par value of each share from thirty-one Euro (EUR 31.-) to one hundred Euro (EUR 100.-) and subsequent amendment of of article 5 of the articles to give it the following wording:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.”

2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euros), so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to an amount of EUR 531,000 (five hundred thirty-one thousand euros) by the issue of 5000 (five thousand) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each(the “New Shares”);

3. Subscription and payment by the New Shareholders of the New Shares, having the same rights as those attached to the existing shares of the Company, and payment of the New Shares by way of a cash contribution of EUR 500,000 (five hundred thousand euros);

4. Consequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation;

5. Appointment and authorization of any Director to register the New Shares in the shareholders register of the Company, to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company, in relation to the capital increase and appointment of directors, any agreements, documents and formalities necessary in connection with the capital increase and any ancillary documents in connection therewith, and

6. Miscellaneous.

Then the appearing parties, represented as mentioned above, take the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholder resolves to change the number of shares from 1.000 to 310 and to change the par value of each share from thirty-one Euro (EUR 31.-) to one hundred Euro (EUR 100.-) and subsequently to amend article 5 of the articles to give it the following wording:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.”

Second resolution

The Existing Shareholder resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euros), so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to an amount of EUR 531,000 (five hundred thirty-one thousand euros) by the issue of 5000 (five thousand) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each.

Third resolution

The Existing Shareholders, as described above, resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares by the New Shareholders as follows:

Subscription - Payment

The New Shareholders, represented as stated hereinabove, declare to subscribe the issue of 5000 (five thousand) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100), having the same rights as those attached to the existing shares of the Company, and payment of such New Shares by a cash contribution of EUR 500,000 (five hundred thousand euros), so that this amount is at the disposal of the Company. Proof of the payment has been given to the undersigned notary as evidenced by a blocking certificate.

The Sole Shareholder resolves to record that, further to the increase in capital, the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder Name	Subscribed Shares	Total Paid In (EUR)	Nominal Value (EUR)
Jerôme Garnache Creuillot	310	31,000	100
IMPAVIDUS S.A.	2500	250,000	100
NAOURA INVESTMENT S.A.	2500	250,000	100

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the shareholders decide to amend Article 5 of the Company's Articles to read in its entirety as follows:

“ 5. The subscribed capital is set at EUR 531,000 (five hundred thirty-one thousand euros) represented by 5310 (five thousand three hundred and ten shares) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint and authorise any Director to register the New Shares in the Company's share register, to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company, in relation to the capital increase, any agreements, documents and formalities necessary in connection with the capital increase as described above, including those with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, and an ancillary documents in connection therewith.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereinabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de la société anonyme ALDRIN CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184686, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1095 daté du 30 avril 2014, (ci-après la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

(1) Jérôme GARNACHE CREUILLOT, né à Besançon, France, le 5 septembre 1969, demeurant à 10, Avenue Rey de Foresta 95160 Montmorency, FRANCE (l'«Actionnaire Existant»), et

(2) IMPAVIDUS S.A., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg est en cours

(3) NAOURA INVESTMENT S.A. une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg est en cours, (Les comparants 2 et 3 étant désignés conjointement comme les «Nouveaux Actionnaires»),

Chaque partie comparante dûment représentée par Mme. Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé, lesquelles paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, représentées telles que décrites ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Existant est le seul actionnaire de la Société et que le nombre d'actions possédées par lui et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire et le notaire.

II. Sur les mille (1.000) actions émises, composant toutes les actions de la Société, toutes sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant et dont l'Actionnaire Existant se déclare dûment informé:

L'ordre du jour

1. Décision de changer le nombre d'actions de mille (1.000) actions en trois cent dix (310) actions et la valeur nominale de chaque action de trente et un Euros (EUR 31.-) en cent Euros (EUR 100.-) chacune et modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. (les «Nouvelles Actions»);

3. Constatation de souscription par les Nouveaux Actionnaires des Nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux actions existantes de la Société, et libération intégrale de ces Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000);

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

5. Décision d'autoriser tout administrateur à inscrire les Nouvelles Actions dans le registre d'actionnaires de la Société, à signer individuellement ou de nommer tout fondé de pouvoir pour signer individuellement toute formalité, en relation de l'augmentation du capital et de la nomination des administrateurs, incluant pour procéder aux formalités de dépôt des documents auprès du registre de commerce et des sociétés, et tout document y relatif pour le compte de la Société;

6. Divers.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Associé Existant décide de changer le nombre d'actions de mille (1.000) actions en trois cent dix (310) actions et la valeur nominale de chaque action de trente et un Euros (EUR 31.-) en cent Euros (EUR 100.-) chacune et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»..

Seconde résolution

L'Associé Existant décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Troisième résolution

L'Actionnaire Existant, tel qu'il est décrit ci-dessus, décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par les Nouveaux Actionnaires comme suit:

Souscription - Paiement

Les Nouveaux Actionnaires, tels qu'ils sont renseignés ci-dessus, déclarent souscrire cinq mille (5.000) actions de la Société a valeur nominale de cent euros, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux actions existantes de la Société, et libération intégrale de ces Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000), de sorte que le montant précité est à la disposition de la Société. Preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé unique décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société se compose, suite à l'augmentation en capital, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Actions	Montant libéré (EUR)	Valeur Nominale (EUR)
Jerôme GARNACHE CREUILLOT	310	31,000	100
IMPAVIDUS S.A.	2500	250,000	100
NAOURA INVESTMENT S.A.	2500	250,000	100

Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Existant décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000), divisé en cinq mille trois cent dix (5.310) actions, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Existant décide d'autoriser tout membre du Conseil d'Administration à inscrire les Nouvelles Actions dans le registre d'actionnaires de la Société, à signer individuellement ou de nommer tout fondé de pouvoir pour signer individuellement toute formalité, en relation de l'augmentation du capital, incluant pour procéder aux formalités de dépôt des documents auprès du registre de commerce et des sociétés, et tout document y relatif pour le compte de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents Euros (EUR 2.600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, à la demande de la même partie représentée tel que décrit ci-dessus, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11154. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077587/207.

(150089304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.865.405,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.176.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April,
before Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bock Capital Investors S.à.r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à.r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.538 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a fully subscribed to and paid-in share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 195176 (the Company). The Company was incorporated on February

13, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to an amount of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) represented by (i) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class A shares, (ii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class B shares, (iii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class C shares, (iv) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class D shares, (v) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class E shares, (vi) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class F shares, (vii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class G shares, (viii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class H shares, (ix) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class I shares, and (x) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

2. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to an amount of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) represented by (i) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class A shares, (ii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class B shares, (iii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class C shares, (iv) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class D shares, (v) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class E shares, (vi) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class F shares, (vii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class G shares, (viii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class H shares, (ix) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class I shares, and (x) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class A shares, (ii) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class B shares, (iii) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class C shares, (iv) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class D shares, (v) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class E shares, (vi) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class F shares, (vii) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class G shares, (viii) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class H shares, (ix) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class I shares, and (x) eighteen million five hundred twenty-nine thousand fifty (18,529,050) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23), shall be allocated (i) for one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) to the share capital account of the Company and (ii) for twenty-three Cents (0.23) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set to one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-), divided into:

- (i) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class A shares (Class A Shares);
- (ii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class B shares (Class B Shares);
- (iii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class C shares (Class C Shares);
- (iv) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class D shares (Class D Shares);
- (v) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class E shares (Class E Shares);
- (vi) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class F shares (Class F Shares);
- (vii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class G shares (Class G Shares);
- (viii) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class H shares (Class H Shares);
- (ix) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class I shares (Class I Shares);
- (x) eighteen million six hundred fifty-four thousand fifty (18,654,050) class J shares (Class J Shares);

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand fifty Euro (EUR 3,050.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Ryan Benjamin, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195176 (la Société). La Société a été constituée le 13 février 2015 conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinq Euros (EUR 1.852.905.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405.-) représenté par (i) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie A, (ii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie B, (iii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie C, (iv) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie D, (v) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie E, (vi) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie F, (vii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie G, (viii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie H, (ix) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie I et (x) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A. agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

5. Divers

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinq Euros (EUR 1.852.905.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR

12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405.-) représenté par (i) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie A, (ii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie B, (iii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie C, (iv) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie D, (v) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie E, (vi) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie F, (vii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie G, (viii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie H, (ix) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie I et (x) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) dix-huit millions cinq cent vingt-neuf mille cinquante (18.529.050) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23) sera affecté à hauteur d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405.-) au compte de capital social de la Société et à hauteur de vingt-trois Centimes (EUR 0,23) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (EUR 1.865.405.-) représenté par:

(i) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);

(ii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);

(iii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);

(iv) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);

(v) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);

(vi) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);

(vii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);

(viii) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);

(ix) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);

(x) dix-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinquante (18.654.050) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. BENJAMIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I.THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077607/289.

(150088957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Real Estate Property Management, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 164.097.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme, Real Estate Property Management, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.097 sis à L-1528 Luxembourg, 10 boulevard de la Foire, conclue le 25 novembre 2014, avec le domiciliataire A.M. Trust Sàrl, a été dénoncée le 30 avril 2015 avec effet immédiat.

Le 30 avril 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015077288/12.

(150088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Clare Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.048.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of May.

Before, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B182789, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Charles Duro, legal trainee of Allen & Overy Luxembourg, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20th May 2015

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Clare Acquisitions S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder's address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragging Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., prenamed:	20,000 (twenty thousand) shares; and
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) corresponds to the amount of EUR 17,864.82 (seventeen thousand eight hundred sixty-four Euro and eighty-two Eurocent, according to the exchange rate published on XE.com on May, 19th, 2015).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- Louis Paletta, born on 24 January 1957 in Texas, USA, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

As B managers:

- Davy Toussaint, born on 28 October 1986 in Bastogne, Belgium, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, born on 19 January 1979 in Gent, Belgium, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l.

ici représentée par Charles Duro, stagiaire juridique d'Allen & Overy Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mai 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Clare Acquisitions S.à.r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles,

mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu

de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifiée par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou
(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou
(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote, ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., susmentionnée:	20.000 parts sociales; et
Total:	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de 17.864,82 EUR (dix-sept mille huit cent soixante-quatre Euros quatre-vingt-deux Euro cent) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 19 mai 2015.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Louis Paletta, née le 24 janvier 1957 à Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

En tant que gérants B:

- Davy Toussaint, né le 28 octobre 1968 à Bastogne, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Duro et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. 2LAC/2015/11174. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077628/512.

(150089222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Jean-François Revelant, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of ALG Luxco I S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.431 and having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated 15 April 2015.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 April 2015, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 10 April 2015, the Company's subscribed share capital is set at forty-nine thousand nine hundred fifty-three US dollars and ninety cent (USD 49,953.90) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD 0.10);
- four hundred ninety-five thousand four hundred thirty-two (495,432) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred and fifteen (415) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred and fourteen (414) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred and twelve (412) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

3) Pursuant to article 5.15 of the articles of incorporation of the Company as of 10 April 2015, the authorised share capital, the issued share capital not included, is set at four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-six thousand nine hundred three US dollars (USD 499,996,903) represented by:

- three billion four hundred ninety-nine million nine hundred seventy-three thousand one hundred thirty-six (3,499,973,136) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and sixteen (499,967,616) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and seventeen (499,967,617) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time; and
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and nineteen (499,967,619) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

4) In accordance with article 5.15 of the articles of incorporation of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolutions dated 27 December 2012 deciding to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the sole manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the sole manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the sole manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The sole manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

By resolutions adopted on 15 April 2015, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of three hundred sixty-nine US dollars and sixty cent (USD 369.60) from its current amount of forty-nine thousand nine hundred fifty-three US dollars and ninety cent (USD 49,953.90) up to a total amount of fifty thousand three hundred twenty-three US dollars and fifty cent (USD 50,323.50) through the issuance of three thousand six hundred and ninety-six (3,696) new Class A Ordinary Shares each having a nominal value of ten cent (USD 0.10) (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

The New Shares have been subscribed as follows:

- twenty-six (26) New Shares have been subscribed by Randolph Street Investment Partners LP-2011 DIF, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at 300 North LaSalle Street, 10th Floor, Chicago, IL 60654, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 30921238100, at a total subscription price of six thousand eight hundred eight US dollars and nine cent (USD 6,808.09) paid entirely in cash through a contribution in an amount of two US dollars and sixty cent (USD 2.60) to the share capital of the Company and an amount of six thousand eight hundred five US dollars and forty-nine cent (USD 6,805.49) to the share premium of the Company;
- three hundred and fifty-three (353) New Shares have been subscribed by Alex Zozaya, born on 11 June 1964, in Mexico DF, Mexico, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of ninety-two thousand four hundred seventy-four US dollars and eighty-nine cent (USD 92,474.89) paid entirely in cash through a contribution in an amount of thirty-five US dollars and thirty cent (USD 35.30) to the share capital of the Company and an amount of ninety-two thousand four hundred thirty-nine US dollars and fifty-nine cent (USD 92,439.59) to the share premium of the Company;
- three hundred and fifty-three (353) New Shares have been subscribed by Jeffrey Mullen, born on 3 May 1966, in Philadelphia, USA, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of ninety-two thousand four hundred seventy-four US dollars and eighty-nine cent (USD 92,474.89) paid entirely in cash through a contribution in an amount of thirty-five US dollars and thirty cent (USD 35.30) to the share capital of the Company and an amount of ninety-two thousand four hundred thirty-nine US dollars and fifty-nine cent (USD 92,439.59) to the share premium of the Company;

- three hundred and fifty-three (353) New Shares have been subscribed by Timothy Mullen, born on 23 February 1965, in Philadelphia, USA, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of ninety-two thousand four hundred seventy-four US dollars and eighty-nine cent (USD 92,474.89) paid entirely in cash through a contribution in an amount of thirty-five US dollars and thirty cent (USD 35.30) to the share capital of the Company and an amount of ninety-two thousand four hundred thirty-nine US dollars and fifty-nine cent (USD 92,439.59) to the share premium of the Company;

- two hundred and eighty (280) New Shares have been subscribed by Matthew Mullen, born on 12 May 1970, in Philadelphia, USA, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of seventy-three thousand three hundred forty-seven US dollars and sixteen cent (USD 73,347.16) paid entirely in cash through a contribution in an amount of twenty-eight US dollars (USD 28) to the share capital of the Company and an amount of seventy-three thousand three hundred nineteen US dollars and sixteen cent (USD 73,319.16) to the share premium of the Company;

- two hundred and fifty-eight (258) New Shares have been subscribed by Gonzalo del Peon, born on 5 April 1960, in Mexico DF, Mexico, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of sixty-seven thousand six hundred US dollars (USD 67,600) paid entirely in cash through a contribution in an amount of twenty-five US dollars and eighty cent (USD 25.80) to the share capital of the Company and an amount of sixty-seven thousand five hundred seventy-four US dollars and twenty cent (USD 67,574.20) to the share premium of the Company;

- three hundred and forty-three (343) New Shares have been subscribed by Javier Coll, born 11 January 1970, in Palma de Mallorca, Spain, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, USA, at a total subscription price of eighty-nine thousand nine hundred fifty US dollars (USD 89,950) paid entirely in cash through a contribution in an amount of thirty-four US dollars and thirty cent (USD 34.30) to the share capital of the Company and an amount of eighty-nine thousand nine hundred fifteen US dollars and seventy cent (USD 89,915.70) to the share premium of the Company;

- four (4) New Shares have been subscribed by Gregory Brown, born on 15 May 1968, in the United Kingdom, residing at 528 Dooley Court, Grapevine, TX 76051, USA, at a total subscription price of one thousand forty-one US dollars and twenty-five cent (USD 1,041.25) paid entirely in cash through a contribution in an amount of forty cent (USD 0.40) to the share capital of the Company and an amount of one thousand forty US dollars and eighty-five cent (USD 1,040.85) to the share premium of the Company;

- thirty-nine (39) New Shares have been subscribed by Joshua Paine, born on 22 December 1976, in Texas, USA, residing at 5909 Porto Fino Drive, Plano, TX 75093, USA, at a total subscription price of ten thousand two hundred seven US dollars and fourteen cent (USD 10,207.14) paid entirely in cash through a contribution in an amount of three US dollars and ninety cent (USD 3.90) to the share capital of the Company and an amount of ten thousand two hundred three US dollars and twenty-four cent (USD 10,203.24) to the share premium of the Company;

- five (5) New Shares have been subscribed by Gregory Thorne, born on 18 March 1954, residing at 111-51 E. Shearwater Ct., Jersey City, NJ 07305, USA, at a total subscription price of one thousand three hundred six US dollars and fifty-six cent (USD 1,306.56) paid entirely in cash through a contribution in an amount of fifty cent (USD 0.50) to the share capital of the Company and an amount of one thousand three hundred six US dollars and six cent (USD 1,306.06) to the share premium of the Company;

- thirty-nine (39) New Shares have been subscribed by The Miller 2009 Trust, a trust incorporated and existing under the laws of the State of Texas, providing an address at 5930 Lupton Dr. Dallas, TX 75225, USA, at a total subscription price of ten thousand two hundred seven US dollars and fourteen cent (USD 10,207.14) paid entirely in cash through a contribution in an amount of three US dollars and ninety cent (USD 3.90) to the share capital of the Company and an amount of ten thousand two hundred three US dollars and twenty-four cent (USD 10,203.24) to the share premium of the Company;

- twelve (12) New Shares have been subscribed by Michael O. Broyles, MD, born on 28 November 1956, in Louisiana, USA, residing at 1015 McMillan Road, West Monroe, LA 71291, USA, at a total subscription price of three thousand one hundred thirty-three US dollars and seventy-four cent (USD 3,133.74) paid entirely in cash through a contribution in an amount of one US dollar and twenty cent (USD 1.20) to the share capital of the Company and an amount of three thousand one hundred thirty-two US dollars and fifty-four cent (USD 3,132.54) to the share premium of the Company;

- eight (8) New Shares have been subscribed by WC Dunlap Lifetime Trust, a trust incorporated and existing under the laws of the State of Texas, having its registered office at 3136 Caruth Blvd., Dallas, TX 75225, USA, at a total subscription price of two thousand ninety-two US dollars and forty-nine cent (USD 2,092.49) paid entirely in cash through a contribution in an amount of eighty cent (USD 0.80) to the share capital of the Company and an amount of two thousand ninety-one US dollars and sixty-nine cent (USD 2,091.69) to the share premium of the Company;

- eight hundred and fifty-four (854) New Shares have been subscribed by John Hutchinson, born on 18 April 1963, in Salt Lake City, Utah, USA, residing at 1136 S. Finegan Dr., West Chester, PA 1963, USA, at a total subscription price of two hundred twenty-three thousand eight hundred seventy US dollars (USD 223,870) paid entirely in cash through a contribution in an amount of eighty-five US dollars and forty cent (USD 85.40) to the share capital of the Company and an amount of two hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-four US dollars and sixty cent (USD 223,784.60) to the share premium of the Company;

- four hundred and twenty-seven (427) New Shares have been subscribed by Steve Dumaine, born on 8 May 1970, in Mishawaka, Indiana, USA, residing at 4548 Belclaire Ave, Dallas, TX 75205, USA, at a total subscription price of one hundred eleven thousand nine hundred thirty US dollars (USD 111,930) paid entirely in cash through a contribution in an amount of forty-two US dollars and seventy cent (USD 42.70) to the share capital of the Company and an amount of one hundred eleven thousand eight hundred eighty-seven US dollars and thirty cent (USD 111,887.30) to the share premium of the Company;

- three hundred and forty-two (342) New Shares have been subscribed by Peter Bowler, born on 14 May 1955, in Rockville Canter, New York, USA, residing at 116 N Aberdeen Ave. Apt 1A Wayne, PA 19087, USA, at a total subscription price of eighty-nine thousand four hundred twenty US dollars (USD 89,420) paid entirely in cash through a contribution in an amount of thirty-four US dollars and twenty cent (USD 34.20) to the share capital of the Company and an amount of eighty-nine thousand three hundred eighty-five US dollars and eighty cent (USD 89,385.80) to the share premium of the Company.

The amount of three hundred sixty-nine US dollars and sixty cent (USD 369.60) has been allocated to the share capital of the Company and the amount of nine hundred sixty-seven thousand nine hundred sixty-eight US dollars and sixty-four cent (USD 967,968.64) to the share premium of the Company.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of nine hundred sixty-eight thousand three hundred thirty-eight US dollars and twenty-four cent (USD 968,338.24) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1 and article 5.15 of the Articles of Association are amended and now read as follows:

“ **5.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at fifty thousand three hundred twenty-three US dollars and fifty cent (USD 50,323.50) represented by fully paid-up shares (the “Shares”), consisting of:

- one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD 0.10);
- four hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-eight (499,128) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred fifteen (415) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred fourteen (414) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred twelve (412) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.”

“ **5.15. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-six thousand five hundred thirty-three US dollars and forty cent (USD 499,996,533.40) represented by:

- three billion four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand four hundred and forty (3,499,969,440) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and sixteen (499,967,616) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and seventeen (499,967,617) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time; and
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and nineteen (499,967,619) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is autho-

rised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,600.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jean-François Revelant, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de ALG Luxco I S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.431 (la «Société») conformément aux résolutions du gérant unique de la Société prises le 15 avril 2015.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 avril 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 10 avril 2015, le capital social souscrit de la Société est actuellement de quarante-neuf mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 49.953,90), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10);
- quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-deux (495.432) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent quinze (415) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent quatorze (414) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent douze (412) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;

3) Conformément à l'article 5.15 des statuts coordonnés de la Société en date du 10 avril 2015, le capital social autorisé de la Société, n'incluant pas le capital social, est actuellement fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trois (499.996.903), représenté par:

- trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille cent trente-six (3.499.973.136) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quarante-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent seize (499.967.616) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quarante-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-sept (499.967.617) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quarante-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-neuf (499.967.619) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

4) Conformément à l'article 5.15 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires en date du 27 décembre 2012 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

Conformément aux résolutions en date du 15 avril 2015, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-neuf dollars américains et soixante centimes (USD 369,60) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 49.953,90) à un montant de cinquante mille trois cent vingt-trois dollars américains et cinquante centimes (USD 50.323,50) par l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.696) Actions Ordinaires de Class A nouvelles chacune ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) (les «Nouvelles Actions») et décide de supprimer tout droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société en rapport avec l'émission de ces Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

- vingt-six (26) Nouvelles Actions ont été souscrites par Randolph Street Investment Partners LP-2011 DIF, un limited partnership, constitué et existant selon la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 300 North LaSalle Street, 10^{ème} étage, Chicago, IL 60654, Etats-Unis, immatriculé auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 30921238100, pour un prix de souscription total de six mille huit cent huit dollars américains et neuf centimes (USD 6.808,09), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de deux dollars américains et soixante centimes (USD 2,60) au capital social de la Société, et en apportant une somme de six mille huit cent cinq dollars américains et quarante-neuf centimes (USD 6.805,49) à la prime d'émission de la Société;

- trois cent cinquante-trois (353) Nouvelles Actions ont été souscrites par Alex Zozaya, né le 11 juin 1964, à Mexico DF, Mexique, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (USD 92.474,89), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trente-cinq dollars américains et trente centimes (USD 35,30) au capital social de la Société, et en apportant une somme de quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-neuf dollars américains et cinquante-neuf centimes (USD 92.439,59) à la prime d'émission de la Société;

- trois cent cinquante-trois (353) Nouvelles Actions ont été souscrites par Jeffrey Mullen, né le 3 mai 1966, à Philadelphie, Etats-Unis, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (USD 92.474,89), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trente-cinq dollars américains et trente centimes (USD 35,30) au capital social de la Société, et en apportant une somme de quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-neuf dollars américains et cinquante-neuf centimes (USD 92.439,59) à la prime d'émission de la Société;

- trois cent cinquante-trois (353) Nouvelles Actions ont été souscrites par Timothy Mullen, né le 23 février 1965, à Philadelphie, Etats-Unis, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (USD 92.474,89), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trente-cinq dollars américains et trente centimes (USD 35,30) au capital social de la Société, et en apportant une somme de quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-neuf dollars américains et cinquante-neuf centimes (USD 92.439,59) à la prime d'émission de la Société;

- deux cent quatre-vingt (280) Nouvelles Actions ont été souscrites par Matthew Mullen, né le 12 mai 1970, à Philadelphie, Etats-Unis, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de soixante-treize mille trois cent quarante-sept dollars américains et seize centimes (USD 73.347,16), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de vingt-huit dollars américains (USD 28) au capital social de la Société, et en apportant une somme de soixante-treize mille trois cent dix-neuf dollars américains et seize centimes (USD 73.319,16) à la prime d'émission de la Société;

- deux cent cinquante-huit (258) Nouvelles Actions ont été souscrites par Gonzalo del Peon, né le 5 avril 1960, à Mexico DF, Mexique, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de soixante-sept mille six cents dollars américains (USD 67.600), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de vingt-cinq dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 25,80) au capital social de la Société, et en apportant une somme de soixante-sept mille cinq cent soixante-quatorze dollars américains et vingt centimes (USD 67.574,20) à la prime d'émission de la Société;

- trois cent quarante-trois (343) Nouvelles Actions ont été souscrites par Javier Coll, né le 11 janvier 1970, à Palma de Majorque, Espagne, résidant 7 Campus Blvd, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 89.950), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trente-quatre dollars américains et trente centimes (USD 34,30) au capital social de la Société, et en apportant une somme de quatre-vingt-neuf mille neuf cent quinze dollars américains et soixante-dix centimes (USD 89.915,70) à la prime d'émission de la Société;

- quatre (4) Nouvelles Actions ont été souscrites par Gregory Brown, né le 15 mai 1958, au Royaume-Uni, résidant 528 Dooley Court, Grapevine, TX 76051, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de mille quarante et un dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 1.041,25), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de quarante centimes (USD 0,40) au capital social de la Société, et en apportant une somme de mille quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq centimes (USD 1.040,85) à la prime d'émission de la Société;

- trente-neuf (39) Nouvelles Actions ont été souscrites par Joshua Paine, né le 22 décembre 1976, au Texas, Etats-Unis, résidant 5909 Porto Fine Drive, Plano, TX 75093, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de dix mille neuf deux cent sept dollars américains et quatorze centimes (USD 10.207,14), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 3,90) au capital social de la Société, et en apportant une somme de dix mille neuf deux cent trois dollars américains et vingt-quatre centimes (USD 10.203,24) à la prime d'émission de la Société;

- cinq (5) Nouvelles Actions ont été souscrites par Gregory Thorne, né le 18 mars 1954, résidant 111-51 E. Shearwater Ct., Jersey City, NJ 07305, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de mille neuf trois cent six dollars américains et cinquante-six centimes (USD 1.306,56), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de cinquante centimes (USD 0,50) au capital social de la Société, et en apportant une somme de mille trois cent six dollars américains et six centimes (USD 1.306,06) à la prime d'émission de la Société;

- trente-neuf (39) Nouvelles Actions ont été souscrites par The Miller 2009 Trust, un Trust, constitué et existant selon la législation de l'Etat du Texas, Etats-Unis, ayant renseigné une adresse au 5930 Lupton Dr., Dallas, TX 75225, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de dix mille neuf deux cent sept dollars américains et quatorze centimes (USD 10.207,14), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 3,90) au capital social de la Société, et en apportant une somme de dix mille neuf deux cent trois dollars américains et vingt-quatre centimes (USD 10.203,24) à la prime d'émission de la Société;

- douze (12) Nouvelles Actions ont été souscrites par Michael O. Broyles, MD, né le 28 novembre 1956, en Louisiane, Etats-Unis, résidant 1015 McMillan Road, West Monroe, LA 71291, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de trois mille cent trente-trois dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 3.133,74), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de un dollar américain et vingt centimes (USD 1,20) au capital social de la Société, et en apportant une somme de trois mille cent trente-deux dollars américains et cinquante-quatre centimes (USD 3.132,54) à la prime d'émission de la Société;

- huit (8) Nouvelles Actions ont été souscrites par WC Dunlap Lifetime Trust, un Trust, constitué et existant selon la législation de l'Etat du Texas, Etats-Unis, ayant son siège social au 3136 Caruth Blvd., Dallas, TX 75225, Etats-Unis, pour

un prix de souscription total de deux mille neuf quatre-vingt-douze dollars américains et quarante-neuf centimes (USD 2.092,49), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de quatre-vingt centimes (USD 0,80) au capital social de la Société, et en apportant une somme de deux mille quatre-vingt-onze dollars américains et soixante-neuf centimes (USD 2.091,69) à la prime d'émission de la Société;

- huit cent cinquante-quatre (854) Nouvelles Actions ont été souscrites par John Hutchinson né le 18 avril 1963, à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis, résidant 1136 S. Finegan Dr., West Chester, PA 19382, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de deux cent vingt-trois mille et huit cent soixante-dix dollars américains (USD 223.870), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de quatre-vingt-cinq dollars américains et quarante centimes (USD 85,40) au capital social de la Société, et en apportant une somme de deux cent vingt-trois mille et sept cent quatre-vingt-quatre dollars américains et soixante centimes (USD 223.784,60) à la prime d'émission de la Société;

- quatre cent vingt-sept (427) Nouvelles Actions ont été souscrites par Steve Dumaine, né le 8 mai 1970 à Mishawaka, Indiana, Etats-Unis, résidant au 4548 Belcaire Ave, Dallas, TX 75205, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de cent onze mille neuf cent trente dollars américains (USD 111.930), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de quarante-deux dollars américains et soixante-dix centimes (USD 42,70) au capital social de la Société, et en apportant une somme de cent onze mille huit cent quatre-vingt-sept dollars américains et trente centimes (USD 111.887,30) à la prime d'émission de la Société;

- trois cent quarante-deux (342) Nouvelles Actions ont été souscrites par Peter Bowler, né le 14 mai 1955 à Rockville Center, New York, Etats-Unis, résidant au 116 N Aberdeen Ave., Apt 1A, Wayne, PA 19087, Etats-Unis, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt dollars américains (USD 89.420), entièrement libéré par un apport en numéraire, en contribuant une somme de trente-quatre dollars américains et vingt centimes (USD 34,20) au capital social de la Société, et en apportant une somme de quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 89.385,80) à la prime d'émission de la Société;

Le montant de trois cent soixante-neuf dollars américains et soixante centimes (USD 369,60) a été alloué au capital social de la Société, et le montant de neuf cent soixante-sept mille neuf cent soixante-huit dollars américains et soixante-quatre centimes (USD 967.968,64) a été alloué à la prime d'émission de la Société.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, de telle sorte qu'un montant total de neuf cent soixante-huit mille trois cent trente-huit dollars américains et vingt-quatre centimes (USD 968.338,24) est à la disposition de la Société, tel que justifié au notaire soussigné.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, les articles 5.1 et 5.15 des statuts de la Société seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille trois cent vingt-trois dollars américains et cinquante centimes (USD 50.323,50), représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), consistant en:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10);
- quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-huit (499.128) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent quinze (415) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent quatorze (414) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent douze (412) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune»

« **5.15. Capital Autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-trois dollars américains et quarante centimes (USD 499.996.533,40), représenté par:

- trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quarante (3.499.969.440) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent seize (499.967.616) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-sept (499.967.617) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-neuf (499.967.619) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires en date du 27 décembre 2012 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 2.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. REVELANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14950. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077588/483.

(150089325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Coveris Flexibles Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.058.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteen of May

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Coveris Flexibles Holdings S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 156 058 (the Company).

The Company was incorporated on October 5, 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler Civil law notary residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg, published on November 15, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2462.

The Meeting opens and the Meeting elects Serge Bernard as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer) and the Meeting elects as secretary of the Meeting (the Secretary) Ms Caroline Ramier as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, present or represented, have requested the undersigned notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that all the ELEVEN MILLION SEVEN HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (11,712,500) shares with a par value of ONE Euro (1.- EUR) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to eleven million seven hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 11,712,500) are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Transfer of registered office;
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder then unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders, present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting, duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the registered office of the Company to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with effect from the date of the present notarial deed.

Third resolution

Following the above resolution, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société Coveris Flexibles Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 058 (la Société).

La Société a été constituée le 5 octobre 2010, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 15 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2462.

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit M. Serge BERNARD comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mme Caroline RAMIER.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les associés, présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence qui restera attachée aux présentes résolutions après avoir été signée par l'associé unique, présent ou représenté, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Les procurations, après avoir été signées ne varient par les représentants des actionnaires, le Bureau et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être soumises avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

I. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les ONZE MILLION SEPT CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS (11,712,500) actions de la Société, ayant une valeur nominale de Un Euro (1.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à onze million sept cent douze mille cinq cent Euro (11,712,500 EUR) sont dûment présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions relatives aux points de l'agenda.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert de siège;
3. Divers.

III. Que l'associée unique prend ensuite unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, et se considère comme dûment convoquée et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à l'année et au jour écrits en tête du présent acte.

Et après lecture faite aux parties comparantes et leurs mandataires respectifs, ces derniers ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015077636/109.

(150088954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MC3D S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 159, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 117.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077134/10.

(150088505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Abac Solutions Manager, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.258.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Abac Solutions Manager, a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 187.258 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the Company). The Company was incorporated on 17 March 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 30 July 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 1995. The articles of association have been modified on 23 January 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Memorial under number 49114. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

Stichting A Capital I, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 140, 1043 Amsterdam, The Netherlands, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening formalities;

2. Approval of the amendment of article 3 of the articles of association of the Company so that it shall read:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to act as managing shareholder (*associé gérant commandité*) of Abac Solutions (SCA) SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) operating under the SICAR (*société d'investissement en capital à risque*) regime.

When useful in the accomplishment and development of its purpose, the Company may:

- acquire and hold interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings;

- provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form;

- use its funds to acquire real estate properties and intellectual property rights in any kind or form to the extent necessary for the accomplishment of its purpose;

- borrow on a short or medium term basis to cover operational expenses to the extent necessary for the accomplishment of its purpose.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”; and

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's object so that it shall read from henceforth as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to act as managing shareholder (associé gérant commandité) of Abac Solutions (SCA) SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) operating under the SICAR (société d'investissement en capital à risque) regime.

When useful in the accomplishment and development of its purpose, the Company may:

- acquire and hold interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings;
- provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form;
- use its funds to acquire real estate properties and intellectual property rights in any kind or form to the extent necessary for the accomplishment of its purpose;
- borrow on a short or medium term basis to cover operational expenses to the extent necessary for the accomplishment of its purpose.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société Abac Solutions Manager, une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 187.258 et ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) (la Société). La Société a été constituée le 17 mars 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 1995, en date du 30 juillet 2014. Les Statuts de la Société ont été modifiés le 23 janvier 2015 suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial sous le numéro 49114. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Stichting A Capital I, une fondation (stichting) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son adresse au 140, Teleportboulevard, 1043 Amsterdam, Pays-Bas, (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social est représenté.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé gérant commandité de Abac Solutions (SCA) SICAR, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, soumise au régime des SICAR (société d'investissement en capital à risque).

Lorsqu'il le sera nécessaire pour l'exercice et le développement de son objet, la Société pourra:

- acquérir et détenir des participations au Grand-Duché du Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi qu'administrer, développer et gérer ces participations;
- fournir une assistance financière aux entreprises du groupe de la Société en fournissant des prêts, en accordant des garanties ou cautions sous quelque forme que ce soit;
- employer ses fonds afin d'investir dans des actifs immobiliers et des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit; et
- emprunter sous n'importe quelle forme et émettre des obligations ou des billets.

De manière générale, la Société pourra réaliser toute transaction commerciale, industrielle ou financière qu'elle estimera utile dans l'accomplissement de son objet social.”; et

3. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé gérant commandité de Abac Solutions (SCA) SICAR, société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, soumise au régime des SICAR (société d'investissement en capital à risque).

Lorsqu'il le sera nécessaire pour l'exercice et le développement de son objet, la Société pourra:

- acquérir et détenir des participations au Grand-Duché du Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi qu'administrer, développer et gérer ces participations;
- fournir une assistance financière aux entreprises du groupe de la Société en fournissant des prêts, en accordant des garanties ou cautions sous quelque forme que ce soit;
- employer ses fonds afin d'investir dans des actifs immobiliers et des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit; et
- emprunter sous n'importe quelle forme et émettre des obligations ou des billets.

De manière générale, la Société pourra réaliser toute transaction commerciale, industrielle ou financière qu'elle estimera utile dans l'accomplissement de son objet social.”

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14938. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077551/146.

(150088997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Riverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edwad Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.427.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LANNISTER ASSETS INC., société de droit panaméen, ayant son siège social MMG Tower, 23rd Floor, Paseo del Mar and Pacific Avenues, Costa del Este, Panama, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 10 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée RIVERTON S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 146.427, établie et ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

A été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1236 du 26 juin 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par HOPARGEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 15, Rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. 2LAC/2015/11169. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077977/57.

(150089572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Leina Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.988.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Leina Wohnen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015077823/11.

(150089265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.
